

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 16 mai 2025 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2021 relatif à l'expérimentation « Read'hy, programme de Réadaptation cardiaque connecté : le futur »

NOR : TSSZ2513977A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-31-1 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2021 relatif à l'expérimentation « Read'hy, programme de réadaptation cardiaque connecté : le futur » ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2025 déterminant le montant prévisionnel de la dotation annuelle du fonds pour l'innovation du système de santé pour l'exercice 2025 ;

Vu le cahier des charges modifié sur le projet d'expérimentation « Read'hy, programme de réadaptation cardiaque connecté : le futur » ;

Vu l'avis du comité technique de l'innovation en santé en date du 28 mars 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges modifié susvisé de l'expérimentation « Read'hy, programme de réadaptation cardiaque connecté : le futur » remplace le cahier des charges annexé à l'arrêté du 7 juillet 2021.

Art. 2. – La durée de l'expérimentation est fixée pour une durée de quarante-sept mois maximum. Elle se termine au plus tard le 15 novembre 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 mai 2025.

*La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,
Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la sous-directrice
des prises en charge hospitalière
et des parcours ville-hôpital,
C. FAVEREAU*

*La ministre auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargée des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du financement
du système de soins,
C. DELPECH*

Nota. – Le cahier des charges cité à l'article 1^{er} ci-dessus est publié sur le site internet du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr/article-51